

Le Bulletin de la FSU 41



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN
EN LOIR ET CHER

Bulletin départemental de la Section de la Fédération Syndicale Unitaire de Loir-et-Cher
35 - 37 avenue de l'Europe - BP 30836 41008 BLOIS CEDEX
Tél. 02 54 42 03 83 - Courriel : fsu41@fsu.fr
N° CPPAP : 0425 S 07496 - ISSN : 1254-1648
Directeur de la Publication : E. MERCIER
Imprimé à la section départementale - dépôt légal à parution

Prix au numéro : 1€
Abonnement : 4€

L'édito

Minables

Le mercredi 20 septembre, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale recevait toutes les organisations syndicales élues au CSA ministériel.

FSU en tête, elles ont fait le constat d'une rentrée très tendue, entre manque de personnels, salaires insuffisants, refus du pacte et de la réforme de la voie professionnelle. En somme, rien de bien original pour qui connaît un tant soit peu la situation dans l'Éducation Nationale.

La réaction des députés Renaissance et Rassemblement National a été d'un mépris et d'une violence particulièrement inouïs.

Ainsi la députée Riotton (Renaissance), tout en se permettant de remettre en cause la légitimité des organisations syndicales, leur demandait d'« honorer » la politique mise en œuvre par le gouvernement. Puis ce fut au tour du député RN Odoul d'y voir le « sketch des inconnus ». Malgré la colère, les réponses, calmes et courtoises de Guislaine David (SNUipp) et de Sophie Vénéitay (SNES) rappelant à ces députés les principes démocratiques provoquèrent l'ire de Roger Chudeau, député RN de la circonscription de Romorantin, demandant à nos camarades de « se mettre au niveau et de baisser d'un ton ».

Ancien Inspecteur Général, conseiller de G. De Robien au ministère, puis conseiller à l'éducation de F. Fillon premier ministre, il est à ce titre à l'origine d'une partie des problèmes de l'Éducation Nationale !

Suite à ces propos, les organisations syndicales ont décidé de partir.

Cette scène est révélatrice du gouffre qui sépare Renaissance de la réalité du terrain, et confirme le mépris vis à vis de notre institution depuis au moins 6 ans. **Elle doit amplifier notre détermination à renforcer les syndicats de la FSU, à rechercher l'unité syndicale et à l'action. En tout cas, elle ne nous fera pas baisser d'un ton !**

Aline Panson, Emmanuel Mercier

POUR QUE LE BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE RÉPONDE EN 2024 AUX BESOINS DE LA POPULATION

La situation sanitaire et sociale du pays nécessite des mesures financières et politiques urgentes. Ne pas donner les moyens nécessaires à la Sécurité sociale, c'est délibérément mettre en danger une grande partie de la population. **Signez la pétition**



AVENIR DU COLLÈGE RABELAIS RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 10 octobre 2023, à partir de 18h
Maison de Bégon à Blois
Venez nombreuses et nombreux !

Dépôt : 26.09.2023
À distribuer avant le : 02.10.2023

BLOIS PPDC

P4

LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

FSU 41 - 35-37 Avenue de l'Europe - BP 30836 - 41008 BLOIS CEDEX

Sommaire :

- Page 1 : Édito- pétition Sécurité Sociale - Collège Rabelais - Site FSU41
- Page 2 : Les retraités dans l'action- La PSC
Notre statut a 40 ans
Salaires
- Page 3 : Collège Rabelais
Politiques éducatives
Stage FSU
- Page 4 : Adhérer et faire adhérer
Contactez votre syndicat
Loi 3DS

MOBILISATIONS À VENIR
AESU, SALAIRES... : FSU41.FSU.FR



Les retraités de la FSU41 dans l'action

Malgré des manœuvres visant à stigmatiser les plus âgés, la récente pandémie et le combat contre la réforme des retraites ont montré le rôle extrêmement positif des retraités dans la société. Leur très forte présence dans les cortèges a déjoué les fausses oppositions entre les générations pourtant entretenues par le pouvoir.

Réforme des retraites, pouvoir d'achat, protection sociale, accès aux soins, dérèglement climatique... **nos collègues retraités débattent et interviennent sur tout ou partie des ces sujets au côté des actifs.** Sans oublier des dossiers spécifiques tels que l'indexation des pensions, la prise en charge de l'autonomie, la reconnaissance sociale...

Avec l'enjeu sanitaire, celui du pouvoir d'achat est primordial. L'an passé, par leurs actions, nos collègues ont limité la perte de pouvoir d'achat des pensions. Cette année, face à une inflation toujours active, aucune mesure n'est encore intervenue en leur faveur.

Un engagement au quotidien qui se traduit par une présence active dans les actions, une solidarité financière en soutien aux grévistes, une campagne de

presse en direction des élus et de l'opinion publique sur l'accès au soin, le pouvoir d'achat et la prise en charge de la perte de l'autonomie, la construction, d'un questionnaire départemental à destination des adhérents pour quantifier les difficultés d'accès aux soins...

L'activité et la représentativité des retraités de la FSU et de la FGR sont reconnues par les pouvoirs publics et le Conseil départemental de Loir et Cher. Les retraités des syndicats de la FSU41 et de la FGR sont représentés au Conseil Départemental de l'Autonomie et de la Citoyenneté (CDCA) et au Conseil Territorial de Santé (CTS). Ils y interviennent régulièrement et favorisent l'expression la plus unitaire possible des organisations syndicales.

Débattre et construire ensemble

Nous vous invitons à participer à l'assemblée générale qui se tiendra le

vendredi 13/10 à 9H30 – Blois
Bourse du travail

Anciens ou nouveaux retraités, nous vous y attendons nombreux.

Protection Sociale Complémentaire

L'enjeu de la prévoyance

et de la solidarité

La réforme de la PSC a pour objectif d'aligner la couverture santé du secteur public sur le secteur privé pour lequel les entreprises doivent couvrir leurs salariés par un contrat collectif santé obligatoire.

Après la signature, en janvier 2022, d'un accord portant sur la couverture santé, la FSU poursuit le rapport de force pour intégrer la prévoyance dans le contrat de base. Les négociations portent également sur les cotisations des retraités, la mise en œuvre d'une solidarité indiciaire...

La FSU défend le 100 % Sécu !

Pour la FSU, le système d'assurance actuel est inégalitaire et coûteux. Aussi, afin d'instaurer une véritable solidarité entre tous les assurés sociaux, la participation de l'employeur à la complémentaire santé doit être une disposition transitoire pour aller vers une couverture des soins prescrits à 100 % par la Sécu.

40 ans !

Malgré d'incessantes attaques, le statut général des fonctionnaires fête ses 40 ans cette année.

Un statut, qui, en plaçant les agents en situation de responsabilité, en les préservant de la soumission aux intérêts particuliers, en leur garantissant des droits individuels et collectifs, en leur assurant une rémunération et une retraite dignes, **garantit une Fonction Publique neutre et impartiale aux citoyens.**

Pour la FSU, les services publics doivent permettre d'assurer à tous un égal accès aux droits fondamentaux. C'est par eux que passe la lutte contre le sexisme, les inégalités et les discriminations. **Aussi, la FSU combat-elle les politiques orchestrant la dégradation du service rendu aux populations et la désespérance dont se nourrissent les forces anti-démocratiques.**

Enfin, parce que la démocratie sociale est constitutive d'une société démocratique, il y a urgence à rétablir le paritarisme et à abroger la loi de 2019 dite de « transformation de la Fonction Publique ».

La dévalorisation des rémunérations conduit à l'impasse pour les services publics et les personnels

Personnels sous-payés, déconsidérés dans leurs missions au service de l'intérêt général, précarisés dans leurs conditions d'emploi ou de vie : ça suffit !

Entre 2009 et 2020, les salaires ont augmenté globalement de 7,8 % (0,7 % par an en moyenne) dans le secteur privé contre 1 % (0,1 % par an en moyenne) dans la Fonction Publique.

Ainsi, des années de gel de la valeur du point d'indice et de refus de revalorisation des grilles indiciaires ont dégradé les rémunérations, tassé les déroulements de carrière et nourri les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

Ces dernières années des revalorisations ont été consenties, au coup par coup, métier par métier, sans vue d'ensemble, dans le but d'imposer des primes et indemnités, et de maintenir les premiers indices des catégories C et B au niveau du SMIC. Mais celles-ci sont très souvent avant tout des outils managériaux, en plus d'être des compléments cherchant à masquer à court terme le dévissage des rémunérations de la Fonction Publique par rapport à l'évolution générale des salaires.

La FSU se bat pour imposer une toute autre logique et veut gagner un changement complet de politique salariale, renouant avec les principes qui ont fait la grandeur de la Fonction publique, reconnaissant celle de ses métiers.

C'est d'un plan d'urgence dont la Fonction publique a besoin pour rendre leur sens aux rémunérations et aux missions qui font le service public. Il y a urgence à réparer les carrières et leurs déroulements saccagés par le gel de la valeur du point d'indice et aujourd'hui engloutis par l'inflation.

La FSU revendique une revalorisation du point de 10% tout de suite, couplée à une mesure d'ajout uniforme de points sur l'ensemble de la grille indiciaire, et une refonte des carrières pour les revaloriser.

Pour la défense de nos salaires

et de notre pouvoir d'achat

Toutes et tous mobilisé-e-s

le 13 octobre !



Un vrai projet pour le collège Rabelais : non à sa fermeture !

Comme nous l'annonçons dans notre numéro précédent, le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a décidé de manière unilatérale de fermer purement et simplement le collège Rabelais de Blois. Alors que la rumeur commençait à s'amplifier, la vice-présidente en charge des collèges a été contrainte de la confirmer.

Cette fermeture sèche entraînerait une nouvelle définition de la sectorisation et toucherait une large partie des 27 collèges du département. Les élèves issus du collège Rabelais seraient répartis dans les autres collèges de l'agglomération blésoise, à l'exception du collège Bégon. Ils perdraient alors toutes les spécificités, en termes de moyens et de structures, liés à l'éducation prioritaire, alors que les difficultés sociales ou d'apprentissage demeurerait. De plus, on ne sait pas ce que deviendraient les écoles rattachées au REP+ de Rabelais si ce dernier disparaissait.

Un argumentaire contestable

Pour justifier son choix, le Conseil Départemental avance l'argument de la mixité sociale et de la démographie.

Si la mixité sociale est un enjeu très important tant elle est facteur de réussite scolaire, de construction du vivre ensemble et de la paix civile, ce n'est certainement pas en répartissant les

élèves issus des quartiers sensibles vers les autres établissements qu'on créera les conditions de cette réussite. En forçant les élèves de ces quartiers à devoir aller ailleurs, on stigmatisera un peu plus des populations qui le sont déjà trop souvent.

Sur la démographie, le département s'appuie sur un document de l'observatoire de l'économie et des territoires qui établit des projections à l'horizon 2032. On peut s'étonner qu'un seul scénario soit retenu en se basant sur le seul nombre des naissances, sans prendre en compte les soldes migratoires. En tout état de cause, si la baisse du nombre des naissances par rapport à la décennie précédente est une réalité, elle intervient après un pic qui dure depuis les années 2000. Or les 27 collèges du département existent depuis 1985. L'évolution démographique risque finalement de nous ramener au nombre d'élèves de ces années-là. En outre, on apprend que le nombre d'élèves projeté sur Rabelais devrait rester relativement stable sur la décennie à venir (environ 350 élèves, soit une centaine de plus que sur la période 2013-2017).

Un autre projet à gagner

Pour la FSU, le collège Rabelais n'aurait jamais dû ouvrir à cet endroit en 1985. À l'époque, nos syndicats avaient montré qu'il fallait construire en bordure de la

ZUP. C'est ce que la FSU continue de proposer : le collège Rabelais doit déménager dans un nouveau bâtiment en dehors, mais à proximité du quartier. Le foncier existe. Suffisamment dimensionné, il pourrait accueillir les élèves actuels de Rabelais, mais également ceux des quartiers ouest de la ville. Car c'est bien ainsi qu'on obtiendra la mixité sociale tant recherchée : par la sectorisation et l'emplacement judicieux des établissements.

Et l'Éducation Nationale ?

Jusqu'à présent, notre institution a plutôt adopté une posture d'attente alors que le projet avance. La FSU a été reçue en audience à l'inspection académique en présence des représentants du Conseil Départemental, puis au rectorat le 7 septembre. Elle a défendu son projet devant le Recteur. Espérons que celui-ci ait pris la mesure des enjeux de mixité et qu'il saura aller dans notre sens pour défendre le service public d'éducation.

Mobilisations à venir

La FSU compte bien mobiliser les personnels et les habitants du quartier – et au-delà – pour obtenir gain de cause. Dans un premier temps, une réunion publique sera organisée le mardi 10 octobre à la Maison de Bégon. La bataille sera dure, mais elle ne fait que commencer !

Politiques éducatives : un mauvais goût de XIX^e siècle ...

Partant d'une analyse totalement erronée des révoltes urbaines début juillet, le Président a décidé de prendre en main la question éducative et d'en faire son « domaine réservé », à tel point qu'on se demande à quoi sert le ministre... Selon lui, le problème viendrait essentiellement des familles et en particulier des parents qui seraient incapables d'éduquer leurs enfants correctement. « L'ordre, l'ordre, l'ordre » voilà désormais la pensée du président.

Un programme éducatif passéiste

Lors d'une interview au magazine Le Point du 24 août, Emmanuel Macron détaille sa vision de l'éducation. Faisant le lien avec les événements de juillet, l'école doit contraindre la jeunesse à accepter un ordre établi. Il coche toutes les cases d'un projet éducatif rétrograde, basé sur un passé fantasmé. L'accent mis sur les savoirs fondamentaux au détriment d'autres matières, tel que la technologie en sixième ne fera que renforcer les inégalités en privant les élèves de

connaissances plus larges. La saillie sur l'Histoire et son enseignement chronologique ne vise en fait qu'à brosser dans le sens du poil un électorat des plus conservateurs. C'est le retour du roman national plutôt que l'enseignement de cette discipline en fonction des apports de la recherche universitaire. Enfin, l'éternel débat autour du retour de l'uniforme (qui n'a jamais existé) et rebaptisé « tenue unique » est encore un signe d'une politique éducative à côté des vrais problèmes.

Pour un projet émancipateur

Car la question éducative mérite un tout autre niveau de débat. Pour la FSU, si on veut réellement contribuer à lutter contre les inégalités à l'école, il faut avant tout reconstruire un système éducatif public aujourd'hui au bord de l'implosion. Cela passe par donner du sens aux apprentissages, construire des programmes cohérents et amener les élèves à une culture commune qui leur permettra de se construire et de devenir Citoyens

Stage FSU

« penser d'autres formes pédagogiques »

des ressources pour recréer un collectif dans la classe

La FSU et ses syndicats organisent un stage de formation syndicale, ouvert à tous, **le mardi 21 novembre à Blois.**

Sous forme d'ateliers animés par l'ICEM, l'OCCE et le GFEN, vous pourrez réfléchir au développement de notre métier, à d'autres façons d'enseigner...

Inscriptions auprès de la FSU-SNUipp41 ou du SNES-FSU41

Attention, vous devez faire parvenir à votre hiérarchie, pour le 21 octobre au plus tard, votre demande de congé pour formation syndicale (AA1D pour le 1er degré et formulaire dans les établissements pour le 2nd degré).

Adhérer et faire adhérer

Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble
pour défendre les services publics et ses personnels

La FSU 41 occupe, dans le département, la place que les agent-es de la Fonction Publique lui ont donnée à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022.

De par le travail mené quotidiennement par les militant-es de ses différents syndicats, cette place est importante, comme les responsabilités qui s'y rattachent.

Les acquis, indispensables pour vivre sereinement son métier, doivent sans cesse être défendus et renforcés. Des espaces nouveaux doivent être conquis.

Adhérer à l'un des syndicats de la FSU, ce n'est pas se positionner systématiquement en contre. C'est aussi proposer et revendiquer sans cesse les améliorations nécessaires à une évolution positive du métier.

Se syndiquer à la FSU, c'est :

– s'exprimer face à un employeur qui ne reconnaît pas le professionnalisme et le travail de ses personnels,

– contribuer à la solidarité effective entre collègues,

– exiger une transparence et un respect stricts des personnes et des métiers,

– refuser un arbitraire qui régulièrement se manifeste dans les relations hiérarchiques,

– permettre aux représentant-es des personnels élu-es par la profession d'avoir du temps pour suivre l'ensemble des dossiers et assurer un fonctionnement efficace de la section,

– pour les actifs et les retraités, faire le choix de défendre les services publics.

La Fédération et ses syndicats ne vivent que des cotisations de leurs syndiqués pour informer, pour défendre les personnels tant individuellement que collectivement, pour lutter contre la destruction des services publics.

Parce que les combats à mener sont importants et qu'un rapport de force à la hauteur des enjeux est indispensable, nous vous invitons à renouveler votre adhésion dès maintenant et à faire connaître l'engagement de la fédération et de ses syndicats auprès de vos collègues.

Vous recherchez le syndicat qui vous représente à la FSU ? Contactez-nous au 02 54 42 03 83.



Agents des collèges

La dernière loi de décentralisation, nommée loi 3DS, permet aux collectivités territoriales de prendre l'autorité fonctionnelle sur les adjoints gestionnaires des EPLE. Pour la FSU, c'est une étape de plus vers une décentralisation totale de l'Éducation Nationale et un risque d'entrisme toujours plus important dans le fonctionnement des établissements. Cette double tutelle désorganisera un peu plus les services qui risquent d'avoir des injonctions contradictoires à gérer.

La nouvelle convention doit être votée dans les CA des établissements. Le conseil départemental n'a pas donné suite à la demande d'audience de la FSU sur ce sujet. D'après les premières remontées, le CD a fait le choix de cette autorité fonctionnelle. En conséquence, **la FSU appelle les représentants élus dans les CA des collèges à voter contre.** Ce vote contre ne remet pas en cause la présence d'agents dans les EPLE, mais simplement les relations entre l'établissement et le CD.



COMMENT NOUS CONTACTER ?



Par téléphone : 02 54 42 28 30
02 54 42 03 83

Par email : snu41@snuipp.fr
lundi-mardi-jeudi-vendredi
8H30-12H15/13H30-17H30
mercredi : 8H30-12H00

Rencontres individuelles ou collectives dans votre école
Aline Pasnon - Virginie Grospar
Véronique Lafarcinade
Céline Legrand - Lucile Coelho
Carole Gagnier - Caroline Grégoire
Julien Rousselot - Frédéric Besnard



Par email : snes41@orleans.snes.edu
(plus rapide pour toute question urgente)

Par téléphone : 02 54 45 21 04
Permanence le jeudi,
selon actualité

Accueil possible à la section sur rendez-vous,
Rencontres individuelles ou collectives dans votre établissement
Aurore Bardies - Aurélia Stedranksy
Christelle Bérenger - Karol Moreau
Cathy Tessier



Stéphane Leroy
Par mail : stephane.leroy.snuiep@gmail.com
06 52 28 85 28



Marie Merlet
06 71 03 03 59
mmerlet.fsu41@gmail.com
snasub.fsu.orleans-tours@snasub.fr



Si vous êtes assistante sociale, infirmier-e, inspecteur-trice ou personnel de direction, vous pouvez contacter directement la section départementale de la FSU.
tel : 02 54 42 03 83
mail : fsu41@fsu.fr

